



together  
in real estate

**Cofinimmo** 

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, le 07.01.2013, 17:40 CET

Embargo jusqu'au 07.01.2013, 17:40 CET

### COMMUNICATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 02.05.2007 COMPOSITION DU CAPITAL<sup>1</sup>

Suite à la nouvelle période de conversion des actions privilégiées Cofinimmo en actions ordinaires Cofinimmo, à l'issue de laquelle des demandes de conversion totalisant 149 actions privilégiées ont été enregistrées, la composition du capital de Cofinimmo a été modifiée.

Ainsi, à ce jour, le capital est représenté par :

- ☞ **16 423 925** actions ordinaires (symbole Euronext Brussels : COFB) sans désignation de valeur nominale ;
- ☞ **689 397** actions privilégiées sans désignation de valeur nominale, dont 395 198 actions privilégiées émises le 30.04.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP1) et 294 199 actions privilégiées émises le 26.05.2004 (symbole Euronext Brussels : COFP2).

Toutes ces 17 113 322 actions confèrent un droit de vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires et représentent le dénominateur des taux de participation, qui reste donc inchangé.

- ☞ **1 486 332** obligations convertibles en actions ordinaires émises le 28.04.2011 (symbole Euronext Brussels : COFO) sont actuellement en circulation. La conversion peut intervenir à raison d'une action nouvelle pour une obligation. Si une telle conversion se produisait, cela donnerait lieu à la création d'un maximum de 1 486 332 actions ordinaires conférant le même nombre de droits de vote.

Ces informations ainsi que la structure d'actionariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société ([www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)) sous les rubriques *Investor Relations & Media/Share Information/Types of Share + Shareholder Structure*.

---

<sup>1</sup> Référence est également faite à l'Article 7 § 2 4° de l'Arrêté Royal du 14.11.2007.



together  
in real estate

**Cofinimmo** 

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, le 07.01.2013, 17:40 CET

Embargo jusqu'au 07.01.2013, 17:40 CET

Pour tout renseignement:

**Valérie Kibieta**

Investor Relations Manager

Tél.: +32 2 373 60 36

[vkibieta@cofinimmo.be](mailto:vkibieta@cofinimmo.be)

**Chloé Dungelhoeff**

Corporate Communication Manager

Tél.: +32 2 777 08 77

[cdungelhoeff@cofinimmo.be](mailto:cdungelhoeff@cofinimmo.be)

**Concernant Cofinimmo:**

Cofinimmo est la première société immobilière belge cotée spécialisée en immobilier de location. Elle possède un portefeuille de plus de € 3,3 milliards, représentant une superficie totale de 1 860 000m<sup>2</sup>. Ses principaux secteurs d'activité sont les bureaux, l'immobilier de santé et de réseaux de distribution. Cofinimmo est une société indépendante, qui assure elle-même la gestion de son patrimoine immobilier. Elle est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut fiscal de REIT en Belgique (Sicafi), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA). Au 30.09.2012, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élève à € 1,5 milliard.

[www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)

Follow us on:

